



Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants de Weitbruch

Au lendemain de mon élection, c'est avec une profonde émotion et un sens aigu de la responsabilité que je m'adresse à vous pour la première fois en tant que maire de notre commune. Votre confiance m'honore, et je tiens à vous exprimer, en mon nom et aussi au nom de mon équipe, ma gratitude la plus sincère. Elle m'engage, elle nous engage, à travailler ensemble pour écrire une nouvelle page de notre histoire locale.

Cette élection n'est pas la victoire d'une personne, mais celle d'un projet collectif : celui d'une commune plus solidaire, plus dynamique et tournée vers l'avenir. Je mesure pleinement les attentes qui sont les vôtres, les défis qui se présentent à nous, mais aussi les formidables atouts dont dispose notre territoire.

Dans les prochains mois, ma priorité sera d'être un maire proche, accessible et à l'écoute. Je souhaite que chaque habitant puisse trouver sa place dans la vie de la commune, que chacun puisse contribuer, proposer, participer, et ainsi faire vivre la démocratie locale.

Nous engagerons également des actions concrètes pour améliorer votre quotidien : soutenir nos associations, accompagner nos commerçants et artisans, valoriser notre patrimoine, préparer les transitions écologiques indispensables, offrir à nos enfants un cadre de vie sûr et épanouissant et accompagner nos seniors le mieux possible.

Je sais que nous n'aurons pas toujours les mêmes opinions, mais je m'engage à agir avec transparence, dialogue et respect. Les décisions seront prises dans l'intérêt général, avec le souci constant de préserver l'équilibre entre ambition et réalisme.

Ensemble, nous pouvons faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, grandir, entreprendre et vieillir. Ensemble, nous pouvons transformer nos idées en actions, nos projets en réussites, nos espoirs en réalité.

Je vous remercie encore pour votre confiance. Nous voulons, avec mon équipe, construire avec vous l'avenir de notre village. Dans l'attente de se retrouver, je vous souhaite un bel été.

Avec dévouement,

Angèle Geldreich



Composition des commissions communales

La constitution des commissions est consultable sur le site internet www.weitbruch.fr.
Les membres du conseil municipal peuvent assister à toutes les commissions.

Commission vie associative, culturelle et communication

Madame le Maire, Alexandre GOTTRI, Isabelle GELDREICH, Maegan HOERNEL, Véronique KOST, Elodie MULLER, Dominique RIEHL, Camille SCHAEFFNER, Carole WALTER

Commission jeunesse, seniors, culturelle, sociale et handicap

Madame le Maire, Jeannine SCHNEIDER, Laëtitia ANTON-TOSTAIN, Isabelle GELDREICH, Maegan HOERNEL, Véronique KOST, Dominique RIEHL, Camille SCHAEFFNER, Jean-Claude TEMWA

Commission finances

Madame le Maire, Christel KREBS, Laëtitia ANTON-TOSTAIN, Jean-François BIRGEL, Alexandre GROSS, Nicolas MUSSLIN, Jean-Marc SUSS

Commission aménagement du territoire rural et développement durable, environnement, forêt et fleurissement

Madame le Maire, Alexandre GROSS, Jean-François BIRGEL, Emile KOST, Françoise MATZINGER, Elodie MULLER, Nicolas MUSSLIN, Jean-Marc PFRIMMER, Jean-Claude WAELDIN

Commission travaux, patrimoine communal et urbanisme

Madame le Maire, Yannick OTTMANN, Jean-François BIRGEL, Gaëtan GRASSER, Emile KOST, Françoise MATZINGER, Nicolas MUSSLIN, Jean-Marc PFRIMMER, Jean-Marc SUSS, Jean-Claude WAELDIN



De gauche à droite : Christel KREBS (4^e adjoint), Alexandre GROSS (5^e adjoint), Angèle GELDREICH (maire), Alexandre GOTTRI (3^e adjoint), Jeannine SCHNEIDER (2^e adjoint), Yannick OTTMANN (1^{er} adjoint).

École & jeunesse

Une rentrée 2026 sous le signe de l'adaptation

La rentrée scolaire 2026 se prépare dès à présent pour les écoles de Weitbruch. En raison d'une baisse des effectifs constatée ces dernières années, une classe sera fermée à l'école maternelle à compter de septembre prochain. Cette évolution, indépendante de la volonté de la commune, résulte du nombre d'enfants scolarisés sur le territoire.

Les équipes enseignantes et la municipalité restent pleinement mobilisées afin de garantir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage possibles et un accompagnement adapté tout au long de l'année scolaire.



VACANCES SCOLAIRES 2026-2027

Rentrée	1 ^{er} septembre 2026
Toussaint	17 octobre au 2 novembre 2026
Noël	19 décembre 2026 au 4 janvier 2027
Hiver	20 février au 8 mars 2027
Printemps	17 avril au 3 mai 2027
Été	à partir du 3 juillet 2027

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Petite section	25	Marie THIERSE
Moyenne section	25	Nadège LANGEVIN
Grande section		
Moyenne section	25	Gaëlle VINOT
Grande section		(directrice)
Total : 75 enfants		



Horaires des écoles

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h à 11h30, 13h15 à 15h45

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

CP	24	Anne-Catherine KANDEL
CP / CE1	7 + 15	Murielle EDER
CE1 / CE2	16 + 5	Marie FABRE / Carole STEINMETZ
CE2 / CM1	16 + 5	Luce MOLET
CM1	24	Aurélien SEGAUX
CM2	24	Jeanine DIETZ (directrice) + alternant
Total : 136 enfants		

Transport scolaire : pensez à consulter les horaires

Les bus scolaires rejoignent les établissements scolaires de Haguenau (ligne 26) et Bischwiller (ligne 71).

Retrouvez les fiches horaires et toutes informations utiles sur : www.fluo.eu/67
Pour toute information concernant vos déplacements dans le département du Bas-Rhin, la centrale d'appel est disponible au **09 72 67 67 67** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et le samedi de 8h à 14h.

Région Grand Est - Service Transports - Maison de la Région de Strasbourg - 6 Rue Oberlin - 67000 STRASBOURG



Retour en images

Commémoration du 8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 mai s'est tenue devant le monument aux morts de Weitbruch, en présence des élus, des habitants, des associations patriotiques et des anciens combattants.

Cette année, 11 véhicules militaires et 21 G.I.'s en tenue d'époque ont rehaussé cette cérémonie de mémoire. La commune a également eu le plaisir d'accueillir pour la première fois la garde d'honneur des sapeurs-pompiers locaux.

Moment particulièrement émouvant : 5 jeunes du village ont participé à la cérémonie en lisant un récit des événements marquants de cette période de l'Histoire. (texte ci-dessous)

Le 8 mai 1945 marque la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et le retour de la paix après des années de souffrance.

À travers cette commémoration, nous rendons hommage à toutes celles et ceux qui ont combattu, résisté et sacrifié leur vie pour la liberté.

Se souvenir, c'est transmettre aux générations futures l'importance de la paix et le devoir de mémoire, afin que de tels événements ne se reproduisent jamais.

Crédit photos : Vincent Brocard



Nous sommes le **25 novembre 1944**. Les troupes allemandes de la 256^e Volks Grenadier Division occupent encore Weitbruch. Elles sont stationnées près de la maison forestière.

Les Américains de la 79^e division d'infanterie US entrent dans la commune en arrivant par Gries, et dans un deuxième temps, par l'entrée sud en venant de Brumath.

Chacun des deux belligérants ignore, pendant près de deux heures, que l'autre est également présent dans le village.

De légers combats sont engagés dans le secteur de la maison forestière, dont on peut encore constater les impacts de balles sur la façade de la grange, côté jardins.

Il y a eu un mort du côté américain : un soldat venu se recueillir devant le calvaire de la rue Principale après être arrivé de Marienthal. Il fut tué par un tireur allemand embusqué au 1^{er} étage de la maison forestière.

Il y eut 13 morts du côté allemand. Les corps de ces soldats furent laissés par les Américains dans la forêt, en face de la maison forestière.

Le pasteur de l'époque les enterra sur place 8 jours après les combats, créant ainsi un cimetière provisoire.

Weitbruch fut officiellement libéré le 25 novembre 1944.

Le hameau du Birkwald, pourtant si proche du village, ne fut libéré que le 28 novembre.

Le poste de commandement se situait à Weyersheim. Les G.I.'s ont fraternisé avec la population pendant toute cette période. Il y eut énormément de solidarité, de convivialité et surtout d'échanges en tout genre : aliments, essence et bien d'autres produits très utiles à la population, qui accueillit avec soulagement ces approvisionnements américains.

Ils avaient notamment installé dans la commune :

- un dépôt de munitions dans l'ancien restaurant « Le Tilleul » ;
- deux chars Sherman dans la cour d'une ferme de la rue des Messieurs ;
- un canon antiaérien de 105 mm dans la ferme Ottmann, rue des Tailleurs ;
- une infirmerie dans une propriété de la rue Rott ;
- une cuisine roulante dans un corps de ferme de la rue Principale.

On peut d'ailleurs encore découvrir dans le clocher de l'Église Protestante, gravé dans le crépi, le nom du tireur d'élite « YVY FUNDERBURG 1944 LA » posté là-haut comme garde et observateur durant quelques jours.

Le départ d'une partie des troupes américaines s'effectua le 28 novembre en direction de Niederschaeffolsheim, afin de participer à la libération de Haguenau. Cette progression fut toutefois retardée de trois jours par trois chars Sherman bloqués dans la boue au niveau du Birkwald.

Le reste des 314^e, 315^e et 316^e régiments de la 79^e division d'infanterie US quitta le village à la fin du mois de mars 1945, après la libération de Haguenau intervenue le 16 mars 1945.



Bien vivre ensemble

Zones bleues modifiées

Parking Alsatia

Suppression de la zone bleue pour 24 places de parking sur les 30.

Zone rue de la Chaux / rue Strieth

Suppression de la zone bleue des parkings qui se situent à la bifurcation.

Zone Carrefour Express

Mise en place d'une zone bleue rue principale le long du magasin, pour faciliter le stationnement.

Zone Crédit Mutuel

Création d'une place en zone bleue.

Besoin d'un disque « zone bleue » ?

La mairie en met à votre disposition.

Stationnement : priorité aux piétons

Nous constatons régulièrement des stationnements sur les trottoirs.

Pour des raisons de sécurité et d'accessibilité, nous rappelons que les trottoirs doivent rester libres pour les piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite.

Merci de respecter les zones de stationnement prévues à cet effet.

Eclairage public

L'éclairage public est éteint de minuit à 5h tous les jours; et allumé en continu lors des grandes manifestations pour plus de sécurité (Fête de la musique, fête nationale, période de Noël,...).

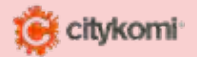


Restez informés !

Pour suivre l'actualité de la commune, connaître les événements à venir ou effectuer certaines démarches administratives, plusieurs outils sont à votre disposition.

Application Citykomi

Recevez directement sur votre smartphone les informations importantes, alertes et actualités de la commune en temps réel.



Site internet de la commune

Toutes les informations utiles, les démarches administratives, les actualités et les événements sont disponibles sur : www.weitbruch.fr

Panneau d'affichage communal

Situé devant l'école primaire, il permet de consulter rapidement les annonces et informations locales.

Bientôt disponibles :

Borne interactive en mairie

Accessible aux horaires d'ouverture, elle facilitera l'accès aux informations et services municipaux.

Page Facebook

La commune prépare sa page Facebook officielle afin de partager encore plus facilement les actualités, événements et informations pratiques du village.

Réflexe simple : pensez à consulter régulièrement ces différents supports pour ne rien manquer de la vie de Weitbruch !

Trottinettes électriques : les règles à connaître pour rouler en toute sécurité

De plus en plus utilisées pour les déplacements du quotidien, les trottinettes électriques font désormais partie du paysage de notre village. Pour la sécurité de tous, quelques règles essentielles sont à respecter.

**+14
ans**

Qui peut conduire une trottinette électrique ?

L'âge minimum pour utiliser une trottinette électrique est fixé à **14 ans**. Il est obligatoire d'avoir une assurance responsabilité civile spécifique.

Où peut-on circuler ?

En agglomération, les utilisateurs doivent emprunter : les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent ; à défaut, les routes limitées à 50 km/h maximum. La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf autorisation spécifique de la commune. Dans ce cas, l'allure doit être adaptée et les piétons restent toujours prioritaires.

**25
km/h**

Quelle vitesse ?

La vitesse maximale autorisée est de **25 km/h**.

Les équipements obligatoires

- feux avant et arrière
- dispositifs réfléchissants
- système de freinage efficace
- avertisseur sonore.

La nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante, le port d'un vêtement ou équipement rétro-réfléchissant est **obligatoire**.



Quelques règles de bon sens

Une seule personne par trottinette. Le port du casque est recommandé. Pas d'écouteurs ni de téléphone en main pendant la conduite. Respect du Code de la route et des autres usagers. Vigilance particulière à proximité des écoles, des passages piétons et des zones fréquentées.

En adoptant les bons comportements, chacun contribue à rendre les déplacements plus sûrs et plus agréables pour tous.



Circuler à 2 sur une même trottinette peut entraîner une amende de **135 €**
Cela représente également un risque important en cas de chute ou de freinage d'urgence.

Nature & environnement

Respect des horaires pour les travaux bruyants

Afin de préserver la tranquillité de chacun, nous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage bruyants (tondeuse, débroussailluse, perceuse...) sont autorisés : **du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 20h, le samedi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h.**

Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.



Taille des haies et entretien des abords

Les propriétaires et riverains sont invités à veiller régulièrement à l'entretien des haies, arbres et plantations donnant sur la voie publique.

Les branches ne doivent pas gêner le passage des piétons ni réduire la visibilité des automobilistes.

Merci à chacun de contribuer à la sécurité et à la propreté de notre village.

Biodéchets : adoptons les bons gestes

Les bornes de collecte des biodéchets sont à disposition des habitants sur plusieurs points de la commune.

Afin de limiter les salissures et les nuisances olfactives, il est demandé d'utiliser exclusivement les sacs kraft prévus à cet effet.

Ces sacs sont gratuits et disponibles en mairie.

Merci à tous pour votre participation à cette démarche en faveur de l'environnement.



Moustique tigre : adoptons les bons réflexes

Présent dans de nombreuses communes françaises, le moustique tigre poursuit progressivement son implantation sur notre territoire. Reconnaisable à sa petite taille et à ses rayures noires et blanches, il pique principalement en journée et peut être particulièrement gênant durant la période estivale.

La meilleure lutte : supprimer les eaux stagnantes

Le moustique tigre pond ses œufs dans de très petites quantités d'eau. Une simple soucoupe sous un pot de fleurs peut suffire à favoriser sa reproduction. La femelle peut pondre jusqu'à 200 œufs !



Quelques gestes simples permettent de limiter sa prolifération



Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut transmettre certaines maladies tropicales comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Toutefois, cela reste rare en France.



Une action collective

Près de 80 % des gîtes larvaires du moustique tigre se trouvent dans les propriétés privées. Quelques minutes d'inspection chaque semaine suffisent souvent à éviter sa prolifération.

Agenda



Fête Nationale

La commune célébrera la Fête Nationale dans une ambiance familiale et festive.

RDV : 13 juillet à 19 h pour la cérémonie officielle devant le monument aux morts.

Défilé des associations accompagné des Sandhaas.

Restauration et animation musicale au Millénium.

Nouveauté : le feu d'artifice sera remplacé par un spectacle de feu musical.



Messti

Le traditionnel Messti de Weitbruch aura lieu les **5 et 6 septembre au Millénium.**

Animations, restauration, musique et moments de convivialité rythmeront ce rendez-vous incontournable de la vie locale.

La municipalité remercie d'ores et déjà les bénévoles et associations mobilisés pour l'organisation de cet événement.



Local pro disponible

Un local professionnel de **42 m²** est disponible à la location sur l'axe principal. Accès PMR. Parkings à proximité. **Contactez la mairie pour en savoir plus !**



Nos anniversaires à l'honneur

Afin de mettre à l'honneur les habitants qui célèbrent un anniversaire ou un anniversaire de mariage marquant, la municipalité a souhaité faire évoluer cette tradition.

Désormais, une rencontre conviviale sera organisée chaque trimestre à la mairie afin de réunir les personnes concernées autour d'un moment d'échange et de partage.

Chacun pourra évoquer ses souvenirs, partager ses anecdotes et profiter d'un temps de convivialité dans une ambiance chaleureuse.

À travers cette initiative, la municipalité souhaite renforcer les liens et témoigner de son attachement à celles et ceux qui contribuent à faire vivre notre village.

Prochaine date à retenir : 17/10/2026.

Santé

Vivre avec la chaleur.

Protégez votre santé, adoptez les bons réflexes.

Soyez attentif aux **signes d'alerte** : maux de tête, fatigue inhabituelle, étourdissements, crampes, nausées.

En cas de forte chaleur

- **Informez-vous et signalez-vous auprès de votre mairie** si vous êtes une personne fragile et isolée. Le registre communal permet un accompagnement et une vigilance renforcée en cas de canicule.

- **S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins** pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles.



En cas de malaise,
appelez le 15

Infos canicule
info service

(appel gratuit de 8h à 19h)

0800 06 66 66

www.sante.gouv.fr

Plus d'infos auprès de votre
mairie au 03 88 72 37 22



Buvez régulièrement de l'eau

tout au long de la journée, même sans soif.



Restez au frais,

fermez volets et rideaux de jour, aérez tôt le matin et en soirée.



Protégez-vous de la chaleur,

restez à l'ombre, portez des vêtements légers et amples. Pensez au chapeau, aux lunettes de soleil et à la crème solaire.



Adaptez votre alimentation

avec des repas légers et riches en fruits & légumes.



Evitez les efforts

aux heures chaudes entre 11h et 17h.

Contact

Mairie de Weitbruch | 2a rue de l'église | 67500 Weitbruch | 03 88 72 37 22 | mairie@weitbruch.fr | www.weitbruch.fr